









Madame Muriel PENICAUD Ministre du Travail et des Solidarités 127, rue de Grenelle 75007 PARIS

Paris, le 6 décembre 2018

Madame la Ministre,

Le 2 mai dernier, nos organisations ont interpellé le président de la République sur la proposition de directive européenne sur l'équilibre vie professionnelle - vie privée des parents et des aidants familiaux actuellement en discussion.

Les négociations sur la proposition de directive entrent dans leur phase finale et la réunion du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) du 6 décembre sera décisive.

Par réponse de courrier, le Président de la République nous a assuré du soutien de la France à la proposition de directive. Ce soutien doit se traduire concrètement : la France doit jouer un rôle moteur pendant les négociations et assurer la conclusion d'un texte ambitieux avant la fin du semestre de la Présidence autrichienne.

Pour nous, il est impératif que la proposition initiale de la Commission européenne d'un seuil minimal de paiement des congés familiaux soit maintenue. En effet, le paiement du congé parental est la condition indispensable pour que ces congés puissent être partagés entre mère et père. Un seuil commun européen permettra un socle social entre les pays UE.

Il est urgent de redresser la situation de l'articulation vie de famille - vie professionnelle en France, compte tenu du faible taux d'utilisation du congé parental dans notre pays par les pères. La proposition de directive discutée à Bruxelles en fournit l'opportunité.

L'Europe vit un moment crucial : au-delà de son rôle économique, l'attente des travailleuses et travailleurs, en matière d'harmonisation sociale est forte. Ne pas y répondre, c'est prendre le risque de laisser la colère et le désenchantement l'emporter. La construction d'un socle commun de droits sociaux, dont cette Directive est un élément important, doit rester un objectif de progrès partagé et être un signal positif envoyé aux citoyennes et citoyens européens.

Dans la perspective des élections européennes, cette directive démontrerait concrètement que l'Europe peut contribuer à améliorer la vie quotidienne des parents salarié.e.s.

Nous sommes conscients que ceci demande des investissements et l'adaptation des politiques et du droit national. Seul un engagement budgétaire conséquent permettra à la grande cause nationale pour l'égalité F/H décrétée par le président de la République de se traduire concrètement. Un an après l'adoption du socle européen des droits sociaux, la France donnerait un mauvais signal sur le social en Europe. Nous comptons donc sur une prise de position claire et forte de la France le 6 décembre prochain

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations les meilleures.

Laurent BERGER

Secrétaire général de la CFDT

Philippe MARTINEZ

Secrétaire général de la CGT

Président de la CFTC

Philippe LOUIS

Yves VEYRIER

Secrétaire général de FO

Luc BERILLE

Secrétaire général de l'UNSA